

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1392

présenté par

M. Guedj, Mme Battistel, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

à l'amendement n° 1247 (Rect) du Gouvernement

-----

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Garantir l'effectivité des droits des personnes en situation de perte d'autonomie et lutter contre le non-recours à l'allocation de perte d'autonomie et à la prestation de compensation du handicap ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement des députés socialistes et apparentés vise à inscrire dans les mission du service public territorial de l'autonomie l'effectivité des droits des personnes en situation de perte d'autonomie et la lutte contre le non-recours à l'APA et à la PCH.